



Extrait du registre des décisions

Bureau du 10 avril 2025

n° 030-25

Objet : *RS - Approbation de la convention entre Grand Chambéry et deux de ses communes membres pour l'assistance à la gestion et l'exploitation des poteaux d'incendie – Année 2025*

- date de convocation le 04 avril 2025
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi dix avril dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Cassin, salle des fêtes, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 36

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Cécile Trahand

Barberaz

Arthur Boix-Neveu

Barby

Christophe Pierretton

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Eric Delhommeau

Challes-les-Eaux

Josette Rémy

Chambéry

Florence Bourgeois - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Isabelle Dunod - Martin Noblecourt

- Gaëtan Pauchet - Thierry Repentin

Corinne Charles - Franck Morat

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Hervé Ferroud-Plattet

Jacob-Bellecombette

Brigitte Bochaton

Jarsy

Pierre Duperier

La Compôte

La Motte-en-Bauges

Damien Regairaz

La Motte-Servolex

Hélène Jacquemin

La Ravoire

Grégory Basin - Alexandre Gennaro

La Thuile

Jean-François Poitou

Le Châtelard

Le Noyer

Philippe Gamen

Les Déserts

Sandra Ferrari

Lescheraines

Montagnole

Jean-Maurice Venturini

Puygros

Saint-Alban-Laysse

Michel Dyen

Saint-Baldoph

Valentin Hachet

Saint-Cassin

Jocelyne Gougou

Saint-François de Sales

Maryse Fabre

Saint-Jean-d'Arvey

Christian Berthomier

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Marcel Ferrari

Sainte-Reine

Sonnaz

Daniel Rochaix

Thoiry

Thierry Tournier

Vérel-Pragondran

Jean-Pierre Coendoz

Vimines

Corine Wolff

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 3

de Marie Bénévise à Cécile Trahand - de Philippe Ferrari à Pierre Duperier - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet

- conseillers excusés : 13

Luc Berthoud - Stéphane Bochet - Vincent Boulnois - Christelle Favetta-Sieyes - Jean-Pierre Fressoz - Max Joly - Sylvie Koska - Jean-Marc Léoutre - Luc Meunier - Vincent Miguet - Pascal Mithieux - Alain Thieffenat - Serge Tichkiewitch

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Bureau du 10 avril 2025

délibération n° 030-25

objet **RS - Approbation de la convention entre Grand Chambéry et deux de ses communes membres pour l'assistance à la gestion et l'exploitation des poteaux d'incendie – Année 2025**

Daniel Rochaix, vice-président chargé de l'eau, de l'assainissement et des eaux pluviales, rappelle que Grand Chambéry intervient auprès de ses communes membres pour une prestation d'assistance à la gestion et à l'exploitation des poteaux d'incendie, dans une optique de cohérence et d'homogénéité de gestion de ces hydrants et afin de fiabiliser les interventions sur le réseau d'eau potable.

Les prestations détaillées ci-après font l'objet d'une convention qui définit les conditions et les modalités financières de leur réalisation.

Prestations d'assistance à la gestion et à l'exploitation des poteaux d'incendie (fonctionnement)

- Maintenance préventive et corrective des poteaux d'incendie publics, hors renouvellement complet, comprenant les contrôles fonctionnels et le renouvellement des pièces détachées si nécessaire.
- Contrôle technique des poteaux d'incendie : contrôles de débit et de pression des hydrants, réalisés au maximum tous les 5 ans.
- Rédaction des rapports d'essai et transmission au SDIS suite à la pose d'un poteau d'incendie public, neuf ou renouvelé.
- Mise à jour de la base de données départementale du SDIS.
- Ensemble des relations techniques avec le SDIS de la Savoie.
- Service d'astreinte pour interventions d'urgence (jour, nuit, jour férié).

Interventions pour travaux d'investissement

Sur commande de la commune, Grand Chambéry s'engage également à assurer :

- tout renouvellement de poteau d'incendie, y compris fourniture et pose d'encadrement béton si nécessaire,
- toute création ou remplacement de poteau d'incendie nécessitant une reprise de branchement,
- tout déplacement de poteau d'incendie.

Les prestations de contrôle sont facturées à la commune annuellement, les travaux d'investissement une fois par trimestre pour la commune de La Motte-Servolex et une fois par an pour la commune de Chambéry.

Grand Chambéry participe au renouvellement des poteaux d'incendie existants par un fonds de concours à hauteur de 50 % du montant HT des factures acquittées par la commune, qui devra être sollicité de manière annuelle par la commune sur présentation d'un justificatif.

Pour les communes de Chambéry et La Motte-Servolex, la convention approuvée par décision n° 007-24 du Bureau du 13 février 2024 portait sur l'année 2024. Il convient donc de la renouveler.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'eau et d'assainissement,

Vu la délibération n° 026-24 C du Conseil communautaire du 28 mars 2024 déléguant au Bureau les conventions préalables à la réalisation d'études, de travaux, de prestations de services et à la livraison de fournitures,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

Article 1 : d'approuver la convention type entre Grand Chambéry et les communes de Chambéry et La Motte-Servolex pour l'assistance à la gestion et l'exploitation des poteaux d'incendie,

Article 2 : d'autoriser le président ou son représentant à signer les conventions et tous documents à intervenir pour l'exécution de la présente décision,

Article 3 : de dire, en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Thierry Repentin

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'TR', written over a horizontal line.



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Décision I-Parapheur du Bureau**

Numéro attribué à l'acte : **030-25**

Objet de l'acte :	RS - Approbation de la convention entre Grand Chambéry et deux de ses communes membres pour l'assistance à la gestion et l'exploitation des poteaux d'incendie – Année 2025
Classification Préfecture :	8 - Domaines de compétences par thèmes 4 - Aménagement du territoire
Date de l'acte :	10 avril 2025
Annexe(s) :	Convention type

Identifiant de télétransmission :	073-200069110-20250410-lmc1H33486H1-DE
Identifiant unique de l'acte :	lmc1H33486H1

Date de transmission en Préfecture :	14 avril 2025
Date de réception en Préfecture :	14 avril 2025
Date de publication sur le site internet:	lundi 14 avril 2025